

# HAMEAU DE MÉNÉHAM

- ▣ **Typologie :** sites naturels littoraux
- ▣ **Nom :** hameau de Menez-Ham et la côte avoisinante, le domaine public maritime associé
- ▣ **Commune concernée :** Kerlouan
- ▣ **Acte et date de classement :** décret du 18 février 1975
- ▣ **Critères de classement :** pittoresque et historique
- ▣ **Surface :** 387,42 ha
- ▣ **Statut de propriété :**
  - Conseil général
  - communal
  - privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :** néant
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :** néant

## Description

Le site classé de Ménéham (ou Menez-Ham) comprend une zone arrière-littorale, le village de pêcheurs lui-même, le littoral et le domaine public maritime associé.

La zone arrière-littorale est un espace de prairies, avec localement des signes de déprise, cloisonnées par des talus enherbés. Quelques fourrés épars constituent les principaux éléments verticaux dans un espace à grande ouverture visuelle. Celle-ci permet, depuis le sud du site, une perception du village du Ménéham, ainsi que des trois habitations isolées à l'ouest de la zone protégée, habitations qui tranchent avec le bâti ancien par leur physionomie et leur hauteur. Toutefois, aucune percep-

tion de la mer n'est possible depuis la zone arrière-littorale, le trait de côte plus élevé jouant un rôle d'écran.

Le village de Ménéham comprend un long bâtiment dénommé la caserne, une maison à avancée, les maisons « Boédoc » et « Salou », et la « chaumière », l'ancien bistrot du village. Diverses constructions accompagnent ces habitations : remise, grange, four à pain, puits et lochen (construction réalisée grâce à la coque d'un bateau renversé). L'ensemble a fait l'objet d'une restauration en cours d'achèvement. Les espaces attenants sont gravillonnés ou sablés, avec de nombreuses traces des récents travaux. L'accès au village se fait à pied à



▲ Le village de Ménéham blotti au pied de blocs rocheux, daté pour l'essentiel de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

► Le bâti du village de pêcheurs - cultivateurs - goémonniers a fait l'objet d'une importante campagne de restauration.



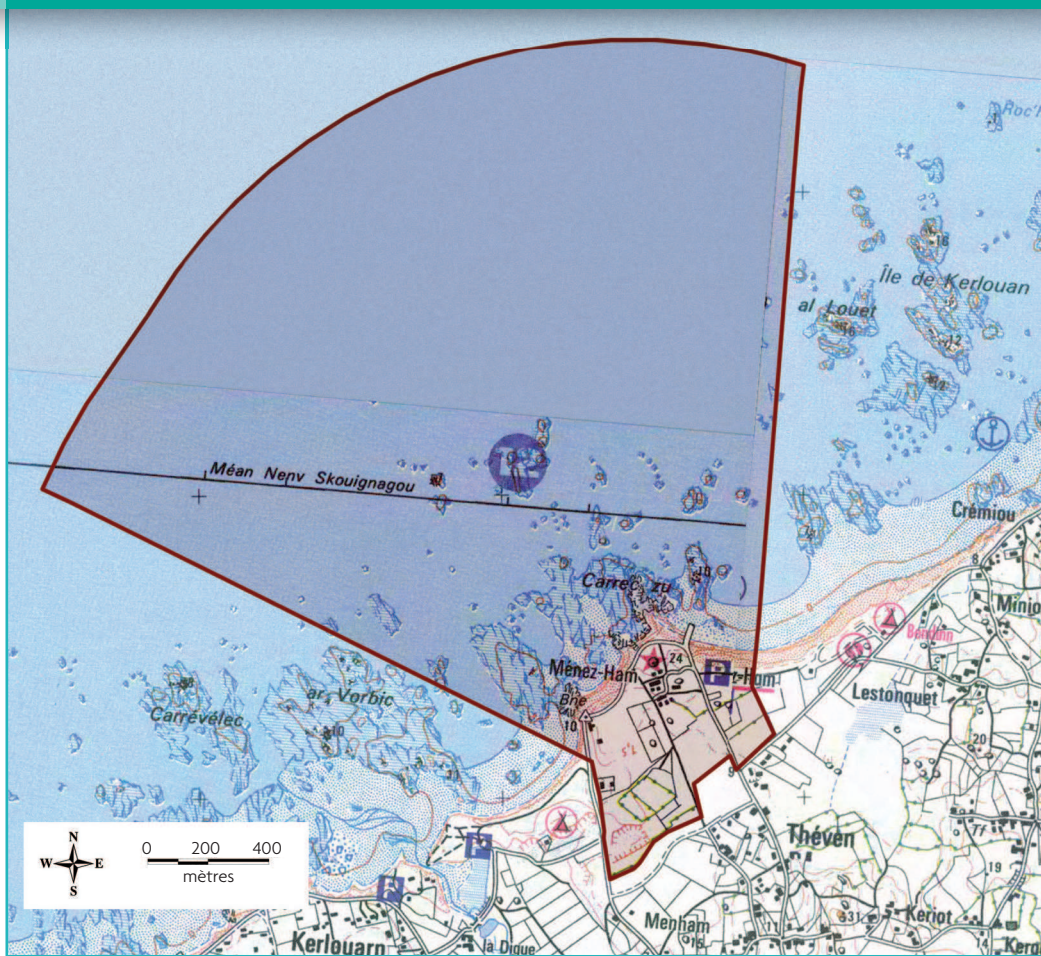


partir d'un parking situé à l'est en position topographique encaissée par rapport à la route littorale et au trait de côte.

La zone littorale présente de nombreux blocs granitiques aux arêtes émoussées et aux formes arrondies. Par sa position topographique élevée, elle permet des points de vue sur la zone arrière-littorale, sur le trait de côte et sur l'espace marin. Au point culminant, un corps de garde a été implanté entre deux blocs rocheux. En pierre de taille, y compris son toit, il offre un parfait mimétisme avec le site.

Le trait de côte du site classé correspond, d'est en ouest, à l'extrémité d'une grande plage de sable puis à une succession de criques et de petites pointes rocheuses. Les cordons dunaires plaqués entre ces dernières présentent de nombreuses traces d'érosion, et ce malgré les mises en défens réalisées. Sur l'estran, des amas rocheux forment autant de récifs émergés à marée basse.

La route littorale est délimitée par des plots de bois implantés en rive de chaussée. Elle dessert des cales d'accès à l'estran et des zones de stationnement aménagées pour les usagers des mouillages groupés.



### Enjeux - Orientations

#### Diagnostic

Le site classé présente un bon état général, suite aux travaux de restauration engagés. Les parties naturelles du site ont été re-colonisées : suppression de la décharge, du camping sauvage et des stationnements anarchiques sur le haut du cordon dunaire. Néanmoins, des traces d'érosion sont encore visibles sur ce dernier. Les aménagements de protection et de mise en défens sont localement incomplets ou insuffisamment entretenus. À l'inverse, certains revêtent un caractère peu discret inadapté au site.

Le corps de garde et le village du Ménéham lui-même ont fait l'objet de travaux de restauration, conservant leur structure (bâtiments en granite, toitures en ardoise et en chaume). La poursuite de la requalification du site doit s'attacher aux espaces attenants et à l'aménagement paysager du parking. Enfin, il y a lieu de noter que les trois habitations isolées à l'ouest du site constituent des points noirs paysagers.

- ▣ Maintenir l'ouverture des espaces sur la zone arrière-littorale.
- ▣ Maîtriser l'évolution des trois habitations isolées.
- ▣ Poursuivre la requalification des abords du bâti au sein du village du Ménéham et des équipements d'accès, en privilégiant des aménagements discrets.
- ▣ Engager une réflexion visant à réduire la circulation automobile au sein du site classé et à permettre une découverte progressive du village et du site dans son ensemble.
- ▣ Conforter et gérer les aménagements de protection du cordon dunaire, en intégrant les usages du domaine public maritime.



▲ Le corps de garde daté de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle présente un parfait mimétisme avec les chaos de blocs granitiques environnants.



▲ L'espace marin a été classé sur une largeur de un mille.